

**PROCES-VERBAL du  
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois  
Réunion du Mercredi 25 Février 2009 à 20 h 00**

**Etaient présents :**

<b>BASSEVELLE</b>	<b>BUSSIÈRES</b>	<b>CHAMIGNY</b>
M. RICHARD Bernard	M. VALLEE Marc	Mme BELDENT Jeannine M. BRISSIAUD Marc (suppléant de M. ALBEROLA Benoît) M. PIERRE Bernard-Jean
<b>CHANGIS SUR MARNE</b>	<b>CITRY</b>	<b>JOUARRE</b>
M. SUSINI Jean-Paul M. CLEMENT Henri	M. COLLET Jacques	M. GOULLIEUX Pierre M. LA GRECA Michel Mme BADDOUR Nawal M. DE SOUSA Humberto M. LAURENT Marc
<b>LA FERTE S/S JOUARRE</b>	<b>LUZANCY</b>	<b>MERY SUR MARNE</b>
Mme RICHARD Marie M. MORET Jean-Claude Mme ABELOOS Edith M. BIMBI Eric Mlle PERROTIN Claire M. CELERIER Daniel M. VILLEDIEU André (suppléant de Mme ADELINÉ Dominique) M. LAGRAVE Gilles Mme PIERRE Nathalie M. ROUCOU Jean M. JOURDAIN Guy (suppléant de M. JUBERT Flora) Mme PINSON Josiane Mme COLONNA Françoise M. FUMERON Emmanuel M. VANTYGHEM Ludovic	M. FORTIER Patrick Mme DELAMOTTE Isabelle (suppléante de M. BARRAULT Christian)	M. DESFERET Bernard
<b>NANTEUIL SUR MARNE</b>	<b>PIERRE LEVEE</b>	<b>REUIL EN BRIE</b>
M. VANISCOTTE Jean- Pierre		M. CEVAER Michel
<b>SAACY SUR MARNE</b>	<b>SAINTE AULDE</b>	<b>ST JEAN LES 2 JUMEAUX</b>
Mme ROBCIS Josselyne M. BOUVRANDE Jean-Claude (suppléant de M. CHERON Michel)	M. GEIST Gérard	M. SPECQUE Claude M. HINCELIN Hubert M. BOISDRON Patrick

SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
Mme KUPZACK Danielle M. RIGAULT Pierre	M. ARNOULT François	M. FOURMY Philippe
USSY SUR MARNE		
M. PRISE Guy M. OUDARD Bernard		

Formant la majorité des membres en exercice.

**Délégués représentés par pouvoir :**

M. PICHON Alain par M. COLLET Jacques  
M. BOSDURE Dominique par M. LA GRECA Michel  
M. FERON Sylvain par M. LAURENT Marc  
M. BOISNIER Gérard par M. GOULLIEUX Pierre  
M. ROMANOW Patrick par M. CEVAER Michel

**Déléguée absente non excusée :**

Mme VEYSSET Katy de SAACY SUR MARNE

**Secrétaire de séance :**

Mlle PERROTIN Claire

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

\* \* \*

⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 28 janvier 2008.*

\* \* \*

⇒ *Délégations du Conseil à Madame La Présidente.*

\* \* \*

**TOUS SERVICES :**

■ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

⇒ Année 2009

\* \* \*

**SERVICES GENERAUX :**

■ **AVENANT N°4 A LA CONVENTION POUR LA GESTION DES SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS AVEC PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS.**

■ AVENANT N°1 AU CONTRAT DU 12 DECEMBRE 2007 RELATIF A L'EXECUTION DES SERVICES DE TRANSPORTS DES ELEVES ORGANISES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU DECRET DU 4 MAI 1973.

■ AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE RUGBY A SAACY SUR MARNE :  
⇒ Avenant au marché de travaux - Lot n°1 - VRD

■ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT :  
⇒ Section d'investissement

\*.\*.\*

**SERVICE ASSAINISSEMENT :**

■ PARTICIPATION AU TITRE DE LA REALISATION DES BRANCHEMENTS LORS DES EXTENSIONS DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT.

■ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT :  
⇒ Section d'investissement

\*.\*.\*

**SERVICE EAU :**

■ CONVENTION DE VENTE D'EAU AUX ENTREPRISES ET INDUSTRIELS.

■ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT :  
⇒ Section d'investissement

\*.\*.\*

**☒ QUESTIONS DIVERSES.**

\*.\*.\*

⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2009 :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,  
APPROUVE CE PROCES VERBAL  
A L'UNANIMITE.**

Madame BELDENT propose l'approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 28 janvier 2009.

Elle demande si ce compte-rendu a suscité des remarques ou des modifications.

Aucun délégué présent ou représenté ne fait d'observation.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,  
APPROUVE CE PROCES VERBAL  
A L'UNANIMITE.**

\* \* \*

⇒ **DELEGATIONS DU CONSEIL A MADAME LA PRESIDENTE :**

Engagements de dépenses :

**Services Généraux :**

- Ste PLASTIC OMNIUM -  
Commande de bacs : 21 671,52 € TTC
  
- Sté SENETT -  
Nettoyage & maintenance Abri bus : 35 880,00 € TTC

**Service Assainissement :**

- Sté COGERAT -  
Travaux d'assainissement Rue de Messy à Luzancy : 4 413,24 € TTC

\* \* \*

**TOUS SERVICES**

◆ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :**

⇒ **Année 2009**

⇒ Madame BELDENT demande au Conseil Communautaire de prendre acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2009.

Elle fait remarquer aux délégués qu'il existe un déséquilibre de 54 603,86 € qui est essentiellement dû aux charges nouvelles de fonctionnement du gymnase « Les Picherettes » et l'Ecole de Musique.

La Présidente indique aux délégués qu'il convient de mener une réflexion sur l'augmentation des dépenses nouvelles de fonctionnement et sur la manière dont celle-ci sera financée.

Concernant les principales opérations d'investissement envisagées en 2009, elle précise que les subventions sont principalement octroyées par le CONTRAT CLAIR, la REGION, DDR, CNDS, VNF.

Madame BELDENT attire ensuite l'attention des délégués sur une erreur de plume qui s'est glissée dans le graphique du compte de résultat de l'année 2008 où il faut lire dans la troisième colonne - **7 844,00 €** au lieu de 7 844,00 €.

Monsieur RIGAULT fait remarquer que la modification de cette erreur devrait entraîner la modification des résultats globaux « avec couverture du capital de l'emprunt de l'exercice en cours » à hauteur de - 154 250 € au lieu de - 138 562 €.

Madame BELDENT demande aux délégués s'ils ont des questions à poser sur l'évolution des comptes administratifs présentés dans le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur GOULLIEUX estime que les tableaux sont redondants et il souhaite savoir si l'emprunt de 600 000 € contracté est inclus dans les recettes d'investissement à hauteur de 1 814 425,59 €.

Madame BELDENT précise qu'effectivement l'emprunt est inclus dans cette somme.

Monsieur GOULLIEUX estime que les recettes fiscales sont le « nœud du problème » et qu'il faudra s'attacher à trouver le moyen de combler le déficit de l'année 2008.

La Présidente fait remarquer qu'il y a eu en 2008 une augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur d'environ 200 000 € et une diminution des recettes de fonctionnement à hauteur d'environ - 140 000 €.

Elle explique que, notamment, la Communauté de Communes n'a pas reçu la totalité de la subvention ECOEMBALLAGES. Un solde de 100 000 € reste à percevoir (prévision juillet/août 2009).

L'augmentation des dépenses pour charge de personnels a connu une augmentation en 2008, notamment pour les motifs suivants :

- gardiens du gymnase (année complète au lieu de 4 mois en 2007),
- congé maternité inattendu d'un agent,
- recrutement d'enseignants pour l'école de musique.

Monsieur GOULLIEUX remarque que, concernant le congé maternité d'un agent, il devrait y avoir une recette en face de cette dépense.

Madame BELDENT précise que ce n'est pas le cas pour la Communauté de Communes du Pays Fertois.

Monsieur LAGRAVE fait remarquer que l'enjeu pour ce poste est de 12 000 €.

Pour les autres postes, Madame BELDENT fait une lecture rapide des principales informations qui doivent être portées à la connaissance des délégués :

→ Subventions aux associations : la principale cause de l'augmentation de ce poste est due au versement fait à l'EPICERIE SOCIALE.

→ Structure des dépenses de fonctionnement : Madame BELDENT précise que pour ce poste la Communauté de Communes est une « boîte aux lettres » et que les dépenses sont financées entièrement par les recettes. Il s'agit, notamment, du contrat de collecte des ordures ménagères qui est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

→ Evolution des ressources fiscales : la Présidente attire l'attention des délégués sur la stagnation des taux entre 2004 et 2007.

→ Eau et assainissement 2008 : Ce compte présente un excédent de 147 292 € et un déficit de 81 427 € pour l'eau. Pour l'assainissement, il est constaté un excédent de 3 891 198 € et un déficit de 75 886 €.

Madame BELDENT souhaite savoir si les délégués ont besoin de précision sur tel ou tel poste.

Monsieur GOULLIEUX s'interroge sur la manière dont le budget va être équilibré. La Commission des Finances a-t-elle évoqué ce point ?

La Présidente précise que l'augmentation du taux d'imposition a été évoquée en commission.

Monsieur GOULLIEUX précise que la difficulté est donc le déséquilibre de 54 000 € environ à laquelle viennent s'ajouter d'autres difficultés. Il s'interroge sur la solution à y apporter et sur le choix que devra faire la collectivité entre une diminution des charges et une augmentation des impôts.

Monsieur LAGRAVE intervient pour faire un bilan sur ce qui a été évoqué au cours de la Commission des Finances. Il précise que les frais de personnel vont continuer d'évoluer, notamment à cause du poste « directeur territorial ».

La Commission des finances a estimé qu'il convient de trouver environ 110 000 € de recettes fiscales supplémentaires pour couvrir ce poste et équilibrer les comptes, ce qui représenterait une somme de 11,33€/an/foyer fiscal.

Il précise qu'aucune économie ne peut être réalisée sur les dépenses de fonctionnement, notamment concernant le personnel. Le taux de chargement de la Communauté de Communes est déjà faible, ce qui est confirmé par Monsieur PLASSON, et les effectifs ne sont pas suffisants.

Monsieur GOULLIEUX souhaite avoir des précisions sur le poste « directeur territorial ».

Madame BELDENT précise qu'actuellement cet agent est en arrêt maladie et qu'il est donc payé par la collectivité.

Monsieur GOULLIEUX sollicite des précisions sur l'avenir de cet agent au sein de la collectivité.

Madame BELDENT fait un historique des difficultés rencontrées avec cet agent : la procédure est entamée depuis le mois d'octobre 2008, elle a pris attache avec le CNFPT afin de connaître les possibilités qu'elle avait pour pouvoir s'en séparer compte tenu des difficultés liées à son travail.

Le CNFPT lui avait précisé qu'elle était dans l'obligation d'attendre six mois après les élections pour pouvoir entamer quoi que ce soit. A l'expiration de cette période, l'agent a été convoqué afin de lui faire état de la situation. Il avait la possibilité de chercher un emploi à l'extérieur, ce qu'il n'a pas fait. Dès le 1<sup>er</sup> février 2009, la Présidente a mis fin à son détachement de Directeur Général des Services il se trouve maintenant sur le poste de Directeur Territorial.

Monsieur GOULLIEUX s'interroge sur la possibilité de mettre en place le budget 2009 sans un directeur général des services dont la fonction est, notamment, d'œuvrer pour cela.

Madame BELDENT est d'accord et précise que les services, ainsi que le trésorier et elle-même, font tout pour que le budget puisse être fait en temps et en heure, mais elle se laisse la possibilité de solliciter un délai à la Préfecture si besoin.

Monsieur LAGRAVE estime qu'un recrutement de qualité est nécessaire à la collectivité compte tenu de son isolement. Il faut « attirer les compétences ». Effectivement, il y aura une charge financière supplémentaire à supporter, mais c'est nécessaire. Le bouclage du budget dans les temps est d'intérêt général.

Monsieur LAGRAVE attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le déficit de 2008 ne représente que 3% de la fiscalité. Le problème majeur est la contrainte à venir au niveau de la charge du personnel.

Monsieur GEIST rappelle qu'il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire. Il demande que ne soit pas décidée une augmentation des taux avant le débat. Il a conscience qu'il s'agit d'un exercice « difficile et ambiguë ». Il aimerait pouvoir avoir une prospective des dépenses de 2009 afin de savoir quoi voter.

Monsieur GEIST poursuit en précisant que la collectivité pourrait éviter d'augmenter les impôts si elle se soumet à un vrai débat. Il ne faudra pas justifier une éventuelle augmentation des impôts par une augmentation de la masse salariale, mais par la mise en place de nouveaux services.

Madame BELDENT répond que, bien entendu, il n'est pas question d'augmenter les impôts pour compenser l'augmentation de la masse salariale et que des services ont été créés et des subventions accordées. Elle rappelle les termes de l'audit qui a été réalisé qui concluait à une augmentation des impôts.

Elle attire l'attention sur le fait qu'aucune augmentation d'impôts n'a été votée, ne serait-ce que sur l'indice de coût de la vie, sur les années 2005/2006/2007. Elle demande à ce que ce constat soit assumé. Elle acquiesce sur le fait que les difficultés sur le poste de Directeur Territorial engendreront des frais supplémentaires.

Par ailleurs, elle précise qu'aucune économie ne peut être envisagée sur la masse salariale actuelle. Elle fait une comparaison avec les autres collectivités où les agents sont mieux payés.

Madame PIERRE estime que la collectivité a aujourd'hui plus de compétences et que de ce fait des créations de postes ont été votées. Les services techniques ont été étoffés. Il y a donc également pour cela une augmentation de la masse salariale.

Monsieur FOURMY demande quelle est la position de la Commission des Finances sur l'augmentation des impôts. Y-a-t-il une proposition ? L'audit concluait à une augmentation à hauteur de 40 % du taux pour pouvoir faire face.

Monsieur LAGRAVE confirme qu'il y a eu un débat en commission. Il précise que pour obtenir 116 000 € de recettes fiscales supplémentaires, il faudra augmenter les impôts à hauteur de 8% du taux.

Monsieur PLASSON intervient afin de préciser que les taux pratiqués au sein de la collectivité sont inférieurs de 30 à 50% à la moyenne nationale.

Monsieur GOULLIEUX se demande si une éventuelle augmentation des impôts peut être justifiée auprès des administrés uniquement par l'ouverture de l'école de musique !!

Monsieur BOISDRON estime qu'il n'y a pas que l'école de musique qui grève le budget de la collectivité.

Monsieur LAGRAVE souhaite faire une synthèse, même si elle est « un peu brutale » de la situation de la collectivité. Elle se trouve sur un canton pauvre. Il y a tout de même des projets réalisés (ACIF, école de musique...). La collectivité dispose de 10 000 foyers fiscaux qui se trouvent, pour la plupart, sur la commune de LA FERTE SOUS JOUARRE.

La collectivité doit trouver des recettes supplémentaires. Une augmentation du taux des impôts à hauteur de 8% du taux amènerait une recette fiscale de 116 000€, soit une augmentation réelle des impôts à hauteur d'environ 11€/an/foyer fiscal.

Il estime que les services créés sont nécessaires à la population du canton et qu'évidemment, la création d'un service nécessite des moyens humains qui ont un coût.

Madame BELDENT poursuit en précisant qu'il faut également tenir compte du fonctionnement de la piscine, des transports. Ces postes représentent des services aux scolaires que la collectivité ne pourrait pas supprimer.

Monsieur BIMBI estime que le débat d'orientation budgétaire intègre des opérations qui ont été validées, souvent à l'unanimité, par le Conseil, justement parce qu'il y avait une nécessité à créer ces services. Il pense que la collectivité doit se donner les moyens de trouver des solutions alternatives et qu'elle sache quelles dépenses doivent être limitées.

Monsieur FOURMY revient sur l'audit qui avait été réalisé et qui précisait que le problème ne venait pas de l'investissement, mais du fonctionnement.

Par ailleurs, il se demande où en est le projet du cinéma.

Madame BELDENT répond que, pour le cinéma, seules des études ont été prévues au budget pour 2009 à hauteur de 20 000 €. Les travaux ne pourront pas être réalisés cette année. Une réunion est prévue début mars 2009 à LA FERTE GAUCHER.

Monsieur GOULLIEUX demande le détail des investissements prévus pour la piscine.

Monsieur SUSINI prend la parole et rappelle que ce point a d'ores et déjà été évoqué à un précédent Conseil.

Il s'agit exclusivement de travaux de mise en conformité des lieux :

- réfection et réaménagement des galeries techniques,
- mise en conformité des locaux du personnel (vestiaire + douche),
- création d'un local de stockage des produits dangereux,
- réflexion sur la mise en place de consignes automatiques.



La piscine est à l'origine d'un déficit annuel important. Il y a des pistes à explorer.

Madame BELDENT demande à Monsieur RIGAULT, concernant le Syndicat Mixte et l'aire des gens du voyage, quel est le montant à prévoir au budget puisque Monsieur BOURGEOIS a précisé à la comptable que la totalité n'aurait pas à être engagée.

Monsieur RIGAULT précise qu'il convient de tenir compte du chiffrage annoncé dans sa dernière correspondance et que le montant définitif ne pourra être arrêté qu'après l'ouverture des plis.

Madame BELDENT souhaite également savoir quel montant doit être prévu au budget concernant le SCOT.

Madame ABELOOS demande à ce que les montants soient connus par l'assemblée pour le SCOT et pour l'aire des gens du voyage.

Monsieur RIGAULT précise que, concernant le SCOT, le chiffrage est sûr, mais que, concernant l'aire des gens du voyage, le montant total estimé est de 750 000 € à partager entre la Communauté de Communes du Pays Fertois et la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq. Il s'agit d'une estimation. Les travaux seront réalisés en 2009.

Madame BELDENT constate alors qu'il ne s'agit plus de 100 000 €, mais de 375 000 € pour le budget 2009 de la collectivité concernant l'aire des gens du voyage. Elle demande une prise de position de Monsieur RIGAULT sur les termes de l'appel de Monsieur BOURGEOIS qui précisait qu'il ne serait pas nécessaire de mettre la totalité de cette somme au budget 2009.

Monsieur RIGAULT s'appuie sur les compétences des services techniques de la Communauté de Communes pour annoncer une réalisation en 2009.

Madame BELDENT en conclut donc qu'il conviendra de voir avec les services techniques de la collectivité pour savoir si la réalisation aurait effectivement lieu en 2009.

Monsieur RIGAULT invite la Présidente à tenir compte de la lettre du Président du Syndicat Mixte, et non pas d'un appel téléphonique d'un administratif.

Monsieur GEIST souhaite revenir sur la question des « moyennes », notamment sur le constat fait par Monsieur LAGRAVE, et confirmé par Monsieur PLASSON, sur le taux de « chargement » faible et le manque d'effectif.

Il rappelle qu'en comparaison avec d'autres territoires, et plus particulièrement celui de Lizy sur Ourcq, la Communauté de Communes du Pays Fertois a moins de recettes et est donc, de ce fait, moins bien dotée en personnel que sa voisine. Il pense que le seul palliatif serait le développement économique.

Il rejoint, par ailleurs, Monsieur BIMBI sur la mise en place de services qui sont nécessaires au territoire. Il a l'impression que certains proposent d'augmenter les impôts en 2009 pour des services qui ne verraient pas le jour avant 2010.

Concernant le développement de l'école de musique et des autres services déjà mis en place, il voudrait qu'une réflexion soit menée sur la capacité de la collectivité à assumer financièrement l'accroissement de ces services.

Il attire l'attention de chacun sur les incertitudes qui subsistent quant aux augmentations des impôts du département, des communes, de la région, ainsi que la prochaine suppression de la taxe professionnelle.

Madame RICHARD précise que, bien au contraire, le plan national ne doit pas être écarté du débat. Elle estime également qu'il convient de réfléchir au développement économique du territoire afin de ne pas être écarté de l'évolution nationale.

L'augmentation du taux des impôts ne serait, évidemment, pas votée de « gaieté de cœur », mais elle serait nécessaire afin de ne pas être en recul.

D'ailleurs, elle interpelle les délégués sur les inconnues dont il faut impérativement tenir compte :

- la collectivité restera-t-elle dans la région Ile de France ?
- quelle compensation va être mise en place après la suppression de la taxe professionnelle ?

Elle estime que le débat d'orientation budgétaire ne doit pas donner lieu à une remise en cause des services mis en place. Elle est consciente qu'il faut également prendre en compte la « crise » qui touche tout le monde actuellement. Concernant l'augmentation du taux d'imposition, elle pense et espère que chaque élu sera assez responsable pour l'expliquer et faire une bonne communication à ce sujet.

Madame RICHARD rappelle que, concernant les dépenses nouvelles, il faut également tenir compte de la participation à la MAISON DE L'EMPLOI du Nord Seine et Marne qui exige une cotisation. Elle conclut qu'il n'est pas possible de revoir les engagements de la collectivité.

Monsieur RIGAULT est interpellé par les chiffres de 2008, notamment les résultats de fonctionnement, avec un déficit de 154 250 €. Il souhaiterait savoir ce que l'augmentation rapportera en termes de chiffre et il doute que l'équilibre soit possible.

Concernant le débat d'orientation budgétaire qui concerne 2009, il constate que 3 000 000 € sont budgétés pour des investissements nouveaux. Il s'interroge sur la capacité de la collectivité à assumer de tels investissements puisqu'ils créeront des dépenses de fonctionnement supplémentaires. Il estime que la Communauté de Communes n'a aucune visibilité sur l'avenir à ce jour.

Il attire l'attention de chacun sur l'augmentation des bases d'imposition à hauteur de 1,5 à 2 %, ce qui amènerait, si la collectivité vote une augmentation à hauteur de 8%, à un total de pratiquement 10 %.

Compte tenu des autres charges de fonctionnement à venir, il préférerait que la collectivité se projette également sur les années suivantes et pas seulement sur 2009.

Madame BELDENT rappelle, comme elle l'a déjà précisé plus tôt, qu'aucune augmentation du taux n'a été votée pendant trois ans (2005/2006/2007), mais que durant ces années les programmations ont continué.

La dette en 2001 était de 5 600 000 € ; à ce jour, elle est de 4 901 129 €.

Elle rejoint Monsieur RIGAULT sur le fait que les nouveaux investissements engendreront de nouveaux frais.

Elle assure que le Bureau et la Commission des Finances ont eu un regard précis pour proposer une augmentation à hauteur de 8% du taux.

Concernant les emprunts réalisés, elle espérait rembourser pour pouvoir prendre d'autres emprunts. Elle est d'accord sur le fait de rester prudent.

Madame PIERRE souhaite faire une précision à la suite de l'intervention de Monsieur RIGAULT. Elle précise que l'évaluation de la capacité de remboursement de la collectivité ne se borne pas à l'examen du résultat de fonctionnement. Il convient également de tenir compte des dotations à venir et du reste à réaliser. Il ne faut pas se limiter aux résultats de l'an passé.

Monsieur LAGRAVE souhaite intervenir concernant les investissements. Il apparaît qu'il y a une importante programmation de travaux pour 2009. Il s'interroge sur la capacité des services techniques à mener à terme tous les projets programmés. Il a déjà été évoqué le manque d'effectif de ce service qui est manifestement surchargé.

Il s'interroge sur une éventuelle externalisation des projets, même pour les opérations importantes.

Il s'étonne de la remise en cause quasi-périodique des votes par les délégués.

Madame BELDENT demande aux délégués s'il reste des questions concernant le débat d'orientation budgétaire. Il n'y en a pas. Elle passe donc aux points suivants.

## **LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

**prend acte** de ce rapport.

\* \* \*

### **SERVICES GENERAUX**

#### **◆ AVENANT N°4 A LA CONVENTION POUR LA GESTION DES SERVICES DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS AVEC PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS :**

Monsieur le Président de la Commission « Transports et Déplacements » expose :

Il convient de régulariser un avenant à la convention qui nous lie aux transporteurs et au département afin de fixer le montant du déficit annuel pour l'exercice en cours.

Cet avenant fixe le montant prévisionnel du déficit de l'exercice 2008/2009 à la somme de 485 224 € TTC.

Cette somme est prise en charge par moitié par la Communauté de Communes du Pays Fertois, soit à hauteur de 242 612 € TTC.

L'autre moitié est prise en charge par le Conseil Général.

Cet avenant tient compte des dispositions financières accordées par le STIF aux transporteurs à la suite de la suppression de l'abattement de 20% sur les charges salariales des personnels de conduite, soit une mesure exceptionnelle d'augmentation du « barème harmonisé » de 2,25% en juillet 2007 et de 2,25% en juillet 2008.

L'augmentation du déficit prévisionnel pour l'exercice 2008/2009 tient compte de l'augmentation du barème accordée par le STIF aux transporteurs en 2008.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DECIDE A L'UNANIMITE :**

**d'autoriser** la Présidente à signer l'avenant n°4.

\* \* \*

**◆ AVENANT N°1 AU CONTRAT DU 12 DECEMBRE 2007 RELATIF A L'EXECUTION DES SERVICES DE TRANSPORTS DES ELEVES ORGANISES CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU DECRET DU 4 MAI 1973 :**

Monsieur le Président de la Commission « Transports et Déplacements » expose :

Cet avenant concerne l'organisation des transports pour les RPI.

Il a pour objectif de prolonger le contrat de transport concernant les RPI jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010/2011.

Les RPI sont intégralement pris en charge financièrement par le STIF et le Conseil Général.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DECIDE A L'UNANIMITE :**

**d'autoriser** la Présidente à signer l'avenant n°1.

\* \* \*

**◆ AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE RUGBY SUR LA COMMUNE DE SAACY SUR MARNE :**  
⇒ Avenant au marché de travaux - Lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers

Monsieur le Président de la Commission « Sports et Nouvelles Technologies » expose :

Lors de l'élaboration du projet il avait été pris comme hypothèse que le terrain de football était drainé transversalement puisqu'il existait deux collecteurs de drainage longitudinaux qui étaient repérables par des regards existants.

En phase préparation de chantier des sondages à la pelle mécanique ont été réalisés qui n'ont pas confirmé cette hypothèse et l'état du terrain suite aux intempéries récents a démontré la nécessité de réaliser ce drainage transversal.

D'autre part le projet a été enrichi lors de l'élaboration des plans d'exécution pour la mise en place :

- d'un pare ballon le long du parking afin de protéger les véhicules en stationnement des chutes de ballon,
- d'un fourreau entre le coffret EDF du terrain de rugby et le terrain d'assiette de la future salle de sports, ce qui permettra à terme d'économiser un branchement et un abonnement EDF,

**COMPARATIF PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

**VALIDE PAR LE CONSEIL DU 25 JUIN 2008 BILAN FINANCIER AU 25 FEVRIER 2009**

DEPENSES	Plan de financement prévisionnel délibération du 25/06/2008 € HT	Bilan financier au 25/02/2009 € HT
Maîtrise d'œuvre.....	<b>PM (service technique)</b>	<b>PM (service technique)</b>
Géomètre.....	5 000,00	4 482,87
Branchement électrique.....	3 500,00	3 308,17
Renforcement branchement eau potable.....		1 839,46
Coordination SPS.....	4 000,00	2 166,00
Annonces / reprographie.....	4 000,00	3 812,96
Travaux ensemble des lots (5)	345 000,00	329 850,59
Travaux supplémentaires Objet du présent avenant.....		17 000,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>361 500,00</b>	<b>362 460,05</b>

Dans le cadre de ce projet, le Centre National du Sport avait été sollicité pour l'obtention de deux subventions :

- une au titre d'équipement dont l'intérêt dépasse le strict niveau local,
- l'autre au titre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des équipements sportifs existants.

Ces subventions étant très incertaines, elles n'avaient pas été inscrites au budget 2008.

Finalement la Communauté de Communes a obtenu ces deux subventions :

- 54 112 € qui a été engagée en 2008,
- 20 000 € qui sera inscrite au budget 2009.

⇒ Monsieur SUSINI précise au Conseil que la Commission d'Appel d'offres s'est réunie juste avant le Conseil et qu'elle a rendu un avis favorable.

Madame ROBCIS précise que la mauvaise surprise financière qu'il y avait eu pour ce projet a été équilibrée par une subvention à 1 000 € près.

Madame BELDENT fait part à l'assemblée des difficultés rencontrées par l'entreprise qui se fait systématiquement voler les clôtures qu'elle fixe, mais qui ne veut pas faire appel à une société de gardiennage.

Elle confirme aux délégués qui s'en inquiètent que le vol des clôtures n'est pas refacturé à la collectivité et que c'est le problème de l'entreprise.

#### LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DECIDE A L'UNANIMITE :

☐ **d'autoriser** La Présidente à signer l'avenant au marché de travaux du lot n°1 avec le groupement d'entreprises TP 2000 / Frasnier Parcs et Jardins / BIR pour un montant maximum de 17 000 € HT soit un montant maximal de marché de 179 500 € HT.

☐ **d'accepter** d'augmenter le délai d'exécutions du lot n°1 d'une semaine pour la réalisation des travaux concernés par cet avenant.

\* \* \*

#### ◆ **AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT :**

⇒ Section d'investissement

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** qu'un engagement suivi d'un mandatement afférent au budget 2009 « Services Généraux » doit être autorisé avant le vote de celui-ci,
- **Considérant que** cet engagement ne dépasse pas, le quart des crédits d'investissement, hors dette, inscrits au budget 2008 « Services Généraux »,

Intitulé	Crédits Imputation	Montants En €
- Aménagement Centre Socio Culturel.....	2313	59 800,00
- Aménagement Haltes Fluviales.....	2315	7 800,00
- Aménagement Terrain de Rugby.....	2113	2 200,00
- Aménagement Terrain de Rugby.....	2312	20 332,00

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DECIDE A L'UNANIMITE :**

**d'autoriser** les engagements et mandatements correspondants.

\* \* \*

**SERVICE ASSAINISSEMENT**

**◆ PARTICIPATION AU TITRE DE LA REALISATION DES BRANCHEMENTS LORS DES EXTENSIONS DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT :**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

Dans le cadre de ses extensions de réseaux d'assainissement, et conformément à la réglementation, notamment l'article L 1331- 2 du code de la santé publique, la Communauté de Communes du Pays Fertois est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires, tout ou partie des dépenses entraînées par la mise en place des branchements diminuées des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10% pour frais généraux.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DECIDE A L'UNANIMITE :**

**de valider** le mécanisme de participation à la boite de branchement tel que définit ci-dessus en excluant de ce mécanisme toutes les personnes dont le raccordement ne peut pas se faire en gravitaire et qui nécessite la mise en place d'une pompe de relevage.

**d'autoriser** la présidente à demander une participation financière pour les branchements des constructions neuves réalisés dans le cadre d'extension de réseaux eaux usées dans un délai de 2 ans à compter de la réception des travaux

\* \* \*

**◆ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT :**

⇒ Section d'investissement

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

- **Considérant** qu'un engagement suivi d'un mandatement afférent au budget 2009 « Service Assainissement » doit être autorisé avant le vote de celui-ci,

- **Considérant que** cet engagement ne dépasse pas, le quart des crédits d'investissement, hors dette, inscrits au budget 2008 « Service Assainissement »,

<b>Intitulé</b>	<b>Crédits Imputation</b>	<b>Montants en €</b>
- Création Réseau Sainte Aulde.....	2188	8 512,00
- TVA.....	2762	1 668,35
- Extension Réseau Luzancy.....	21532	12 000,00
- TVA.....	2762	2 352,00

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DECIDE A L'UNANIMITE :**

**d'autoriser** les engagements et mandatements correspondants.

\* \* \*

**SERVICE EAU**

**◆ CONVENTION DE VENTE D'EAU AUX ENTREPRISES ET INDUSTRIELS :**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

Dans le cadre de leur activité professionnelle plusieurs sociétés sont amenées à prendre de l'eau à partir des poteaux incendie du Pays Fertois.

Cette situation pose plusieurs problèmes :

- ☞ L'eau qui est prise n'est pas rémunérée ;
- ☞ Ces prises d'eau non contrôlées peuvent engendrer des incidents d'exploitation sur le réseau.

En collaboration avec son fermier, la Communauté de Communes a commencé un recensement des entreprises du secteur qui pratiquent cette façon d'agir. A l'issue d'une rencontre avec les dirigeants, il est proposé la mise en place de conventions tripartites entre la Communauté de Communes du Pays Fertois, le fermier et les sociétés en question.

Les termes de ces conventions reposent sur les points suivants :

1. Détermination d'un volume forfaitaire annuel,
2. Avertir systématiquement le fermier avant le prélèvement,
3. Le coût est égal au prix pratiqué pour les particuliers pour la partie eau potable soit :



### Part communautaire :

La Communauté percevra, dans le cadre de cette fourniture d'eau, une part communautaire, destinée à financer ses investissements et comprenant :

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| - une partie fixe                                 | 5 € HT /an                 |
| - une partie proportionnelle aux volumes facturés | 0,3409 € HT/m <sup>3</sup> |

### Rémunération du délégataire de la Communauté :

Le délégataire de la Communauté percevra, dans le cadre de cette fourniture d'eau, une part délégataire, correspondant aux coûts de production et de transport, comprenant :

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| - une partie fixe                                | 33,02 € HT /an             |
| - une partie proportionnelle aux volumes comptés | 1,1320 € HT/m <sup>3</sup> |

Les prix ci-dessus s'entendent au 01 janvier 2009.

A cette rémunération, s'ajoutent les taxes et redevances applicables selon la législation en vigueur au moment de la facturation et notamment :

- la redevance de prélèvement de l'Agence de l'Eau
- la TVA, récupérable par le délégataire de la Communauté qui émet la facture.
- les autres taxes et redevances additionnelles au prix de l'eau qui seraient susceptibles de s'appliquer.

### Révision du tarif de base :

Le montant de la part communautaire sera revu et variera dans les mêmes proportions que les tarifs de vente aux abonnés ordinaires, selon les décisions prises par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes.

Le montant de la part délégataire variera dans les mêmes conditions que les tarifs de vente aux abonnés ordinaires, selon le contrat d'affermage en date du 01 Janvier 2006.

➤ Monsieur LAGRAVE souhaite savoir si on a pu identifier les entreprises concernées et pour quel usage celles-ci agissaient de la sorte.

Madame BELDENT confirme que les entreprises ont été identifiées par la SAUR. Elles utilisent l'eau pour le nettoyage de leurs engins.

Elle précise qu'une convention est d'ores et déjà rédigée et qu'elle attend la délibération pour pouvoir signer.

Monsieur LAGRAVE s'étonne que de tels agissements n'aient pas de conséquences pénales ou tout au moins une amende. Comment a-t-on pu évaluer le volume d'eau volée ?

Monsieur RICHARD demande si cela était considéré comme des fuites.

Madame BELDENT confirme que les volumes d'eau prise ont été considérés comme des fuites. Une estimation a été faite par la SAUR.

Monsieur LA GRECA s'interroge sur la manière dont la SAUR a pu quantifier les volumes.

Madame BELDENT répond qu'il s'agit d'une estimation.

Madame RICHARD demande si les entreprises avaient d'autres choix que les bornes à incendie pour s'alimenter en eau. Pourquoi des compteurs ne sont-ils pas installés ?

Monsieur FORTIER pense que les entreprises se servent aux bornes à incendie pour le débit qu'elles y trouvent. Elles peuvent, ainsi, remplir leurs citernes plus rapidement.

A la question de Madame BELDENT qui souhaite connaître les raisons de cette abstention, Monsieur LAGRAVE répond qu'il ne souhaite pas entériner le comportement de ces entreprises en votant.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE  
(une abstention : M. LAGRAVE)**

**d'autoriser** la Présidente à signer les conventions de vente d'eau aux entreprises et industriels dans les conditions décrites ci-dessus.

\* \* \*

**◆ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT :**

⇒ Section d'investissement

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** qu'un engagement suivi d'un mandatement afférent au budget 2009 « Service Eau » doit être autorisé avant le vote de celui-ci,
- **Considérant que** cet engagement ne dépasse pas, le quart des crédits d'investissement, hors dette, inscrits au budget 2008 « Service Eau »,

Intitulé	Crédits Imputation	Montants En €
- Interconnexion réseau Eau potable entre le Pays Fertois et le Pays de l'Ourcq (actualisation).....	2315 2762 4581	18 000,00 3 528,00 130 000,00

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DECIDE A L'UNANIMITE :**

**d'autoriser** les engagements et mandatements correspondants.

\* \* \*

Madame Jeannine BELDENT clôt la séance.

**La Présidente,**

**J. BELDENT**

**Affichage du compte rendu**

**Le .....**

**La Présidente,**

**J. BELDENT**